

# PSADER du Bassin de Bourg- en-Bresse

## Programme d'actions



Syndicat Mixte Cap3B  
Actiparc  
68 avenue de Parme  
01 000 BOURG EN BRESSE

Décembre 2007

## **Récapitulatif des actions inscrites au PSADER :**

**Fiche action n° 1.1:** Structuration de la filière Bois Energie

**Fiche action n° 1.2:** Tester de nouveaux modes d'installation en agriculture

**Fiche action n° 2.1:** Encourager le maintien du bocage bressan

**Fiche action n° 2.2:** Maintien de l'écosystème Dombiste : entretien des étangs

**Fiche action n° 2.3:** Réflexions et analyses préalables à la mise en place d'un programme d'action répondant aux problématiques de pollution diffuse en agriculture

**Fiche action n° 2.4:** Protection des eaux souterraines en milieu karstique

**Fiche action n° 3.1:** Les OGM : de l'innovation scientifique aux applications, mieux comprendre les enjeux

**Fiche action n° 3.2:** Sensibilisation, formation, accompagnement des élus aux enjeux fonciers

**Fiche action n° 3.3:** Encourager les échanges entre les usagers des espaces naturels du Revermont

**Fiche action n° 3.4:** Ingénierie préalable à la délocalisation de bâtiments agricoles en zone urbanisée

## FICHE ACTION N°1.1

### Axe 1: Consolider une activité économique forte en milieu rural dans une logique de Développement Durable

#### ***Intitulé de l'action :*** **Structuration de la filière bois énergie du territoire**

#### *Contexte et objectifs stratégiques*

Les installations de chauffage utilisant le bois énergie sont en développement sur le territoire de Cap3B aussi bien pour les collectivités locales que pour les particuliers. A ce jour, leur approvisionnement se fait à partir de plusieurs sources : déchets d'exploitation (ex : scierie), bois issu de la filière de récupération, gisement forestier. Nous constatons une variation de prix du combustible pouvant varier du simple au triple selon leur nature. De plus, une part importante de l'approvisionnement actuel est exogène au territoire.

Le morcellement de propriétés privées a été identifié comme un enjeu majeur contraignant le développement de l'exploitation de ces bois. C'est pourquoi les élus ont fait le choix d'inscrire au Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) le soutien à l'investissement des regroupements des propriétaires forestiers. Cette action comprend les frais de constitution des groupements, l'aménagement ou la réhabilitation des chemins d'accès ou d'exploitation.

Souhaitant amplifier la volonté affichée dans le CDRA, les élus du Syndicat Mixte Cap3B veulent faire de la structuration de la filière bois énergie un des piliers du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural. Ainsi, dans un souci d'efficience, nous avons privilégié la constitution d'un groupe technique restreint pour approfondir dans un premier temps la connaissance du potentiel forestier du territoire (taillis, haies, ripisylves...) et dans un second temps, nous engagerons une réflexion et la définition d'un plan d'actions en prévision d'une optimisation de la filière d'approvisionnement locale en bois énergie.

L'objectif général de ce travail est bien de définir un **plan d'actions pour l'organisation de l'approvisionnement local des installations de chauffage bois énergie du territoire.**

#### *Maîtrise d'ouvrage*

- Collectivités locales
- Etablissements publics
- Associations

#### *Description et modalités de mise en œuvre*

Cette étude (cf cahier des charges en annexe) doit permettre :

- d'estimer le potentiel bois énergie de la forêt (publique et privée) du territoire,

- de déterminer les besoins actuels et à venir des installations des collectivités locales et des privés,
- d'évaluer le coût de production de la plaquette forestière,
- d'identifier des actions structurantes.

En parallèle, une démarche expérimentale va permettre de chiffrer le coût de production de plaquette forestière à partir de 4 placettes identifiées dans des taillis d'essences différentes.

Le déblocage des crédits PSADER liés à l'investissement sera conditionné à la rédaction d'un règlement d'attribution à la vue des conclusions de l'étude et visé par l'exécutif de Cap3B.

### Réalisation

L'étude est menée en partenariat avec l'ONF, le CRPF, l'association des communes forestières, Hélianthe et coordonnée par Cap3B. La partie expérimentation sera portée par le groupement des sylviculteurs Bresse Dombes Revermont.

### *Plan de financement estimatif en € (TTC)*

Dépenses	Montant total
Etude et expérimentation	18 830
Actions	250 170
	269 000

Recettes	Montant subventionnable	Subv/ Montant	Taux
Total PSADER	269 000	94 150	35%
Autofinancement	269 000	165 800	65%
		260 000	

### *Critères d'évaluation*

Indicateurs	Valeur actuelle	Valeur cible
Réalisation d'une étude préalable à la structuration de la filière à l'échelle du territoire de Cap3B	<b>0</b>	<b>1</b>
Expérimentation : production de plaquette forestière	<b>0</b>	<b>4 placettes tests</b>
Actions d'investissement contribuant à la structuration de la filière	<b>0</b>	<b>2 actions</b>

*Echéancier (semestre)*

	2008		2009		2010		2011
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Etude structuration filère bois énergie							
Expérimentation : plaquette forestière							
Investissement							

*Partenaires associés au projet*

- CRPF
- ONF
- Association des communes forestières
- Hélianthe
- Groupement des sylviculteurs Bresse  
Dombes Revermont
- Contrats de rivière
- FD CUMA

## FICHE ACTION N°1.2

### Axe 1 : Consolider une activité économique forte en milieu rural dans une logique de Développement Durable

---

---

#### ***Intitulé de l'action :***

#### **Tester de nouveaux modes d'installation en agriculture**

---

---

#### ***Contexte et objectifs stratégiques***

En 2002, la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse a eu l'opportunité de se porter acquéreur des terres agricoles (34 hectares) qui entourent les bâtiments de la Ferme du Sougey (commune de Montrevel-en-Bresse) achetés par le Conseil Général. Les bâtiments classés dont une partie date du 15<sup>ème</sup> siècle ont été acquis par le Département dans le cadre de sa politique de préservation du patrimoine.

L'objectif conjoint du Département et de la Communauté de communes est de faire de ce lieu, riche de son patrimoine bâti et naturel, un espace de promotion du territoire bressan et de ses productions.

Sur l'exploitation elle-même, la Communauté de Communes souhaite créer un élevage de poulet de Bresse, conçu de telle sorte qu'il puisse facilement être parcouru par les visiteurs. L'exploitation produira les céréales destinées à l'élevage et les prairies accueilleraient des génisses. Le projet agricole, qui a fait l'objet d'une étude de la part des techniciens de la Chambre d'Agriculture, comporte également une activité d'accueil de groupes qu'il s'agisse de classes pour des travaux pédagogiques ou de groupes de touristes (l'été la Base de Montrevel en Bresse accueille plus de 2000 campeurs) ou de visiteurs locaux.

Des discussions sont en cours avec le Conseil Général. Celui-ci envisage de céder à la communauté de Communes l'un des 4 bâtiments dit du XX<sup>ème</sup> siècle dans lequel serait construit le logement de l'exploitant, gérant des lieux. Ce même bâtiment dispose d'une vaste étable facilement aménageable pour l'accueil de groupes. Il offre également la possibilité de créer un point de vente de produits du terroir et des chambres d'hôtes.

#### ***Maîtrise d'ouvrage***

- Collectivités locales

#### ***Description et modalités de mise en œuvre***

Le volet « création d'un atelier volaille » comprend la construction (réhabilitation, nouveaux bâtiments) de locaux nécessaires à la création d'un atelier volaille sur le site de la ferme du Sougey ainsi que l'achat des équipements.

Un comité de pilotage composé des principaux partenaires de ce projet devrait voir le jour et sous la direction de la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse.

La collectivité se réserve la possibilité de scinder la réalisation de ce projet et dans ce cas précis de débiter par la création de l'atelier volaille.

*Plan de financement estimatif en € (TTC)*

Dépenses	Montant total
Création d'un atelier volaille	280 000
Activité agri-tourisme	70 000
	350 000

Recettes	Montant subventionnable	Sub/ Montant	Taux
Total PSADER	350 000	105 000	30%
Autofinancement	350 000	245 000	70%
		350 000	

*Critères d'évaluation*

Indicateurs	Valeur actuelle	Valeur cible
Création de l'équipement	0	1
Installation d'un exploitant	0	1
Visites du site	0	1

*Echéancier (semestre)*

	2008		2009		2010		2011
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Création de l'atelier volaille							
Activité agritourisme							

*Partenaires associés au projet*

- Conseil Général
- Chambre d'agriculture
- CAUE
- Association « les amis du Sougey »
- Office de tourisme

## FICHE ACTION N°2.1

### Axe 2 : Contribuer à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie

---

---

#### ***Intitulé de l'action :***

#### **Encourager le maintien, la réhabilitation et l'entretien du bocage bressan**

---

---

#### ***Contexte et objectifs stratégiques***

Le paysage Bressan se caractérise entre autre par son entrée bocagère. Or, nous constatons un manque de connaissances des acteurs et des habitants du territoire concernant les impacts positifs des haies au niveau : agronomique (brise vent, régulation des parasites, limitation de l'érosion des sols et du ruissellement, pièges à nitrate...), paysager (attractivité résidentielle et touristique), environnemental (maintien de la biodiversité).

Enfin, les retours d'expérience de CTE (Contrat Territorial d'Exploitation) ou de PLGE (Programme Local de Gestion de l'Espace) démontrent l'importance de travailler sur un guide à la fois explicatif de la typicité du bocage bressan (essences...) et de ses différents impacts (positifs et négatifs), mais également un document qui puisse expliciter les méthodes d'entretien des haies.

L'objectif de cette action est de mettre en avant ces impacts positifs afin de sensibiliser les acteurs (élus, agriculteurs, habitants) et de porter des mesures incitatives en faveur de la plantation, de la réhabilitation et de l'entretien des haies. En effet, au regard des nouvelles technologies, il paraît envisageable de valoriser énergiquement le bois issu de l'entretien des haies. Ce bois, une fois transformé est susceptible d'intéresser non seulement les agriculteurs (chauffage personnel...) mais aussi les communes ou des EPCI (chaufferie collective) (cf. fiche action 1.1).

Rappelons enfin que cette fiche action est en interrelation avec la fiche relative à la structuration de la filière bois énergie. En effet, le bois issu de l'entretien de haie devrait pouvoir être valorisé au sein de cette filière.

L'objectif premier de cette action est de conserver un linéaire de haies au moins égal à celui existant sur le territoire.

#### ***Maîtrise d'ouvrage***

- Collectivités locales : Communes, Communautés de communes, communauté d'agglomération, syndicat mixte de développement...

## *Description et modalités de mise en œuvre*

### **1) Mieux connaître le patrimoine naturel existant**

Comment préserver un patrimoine naturel si on ne le connaît pas ? C'est pourquoi, il est important d'engager un travail d'inventaire ciblé des haies existantes sur leur territoire et représentant un intérêt de préservation. En outre, la mise en perspective de ces données avec des photographies aériennes datant de 15 à 20 ans sera utilisée comme élément pédagogique de sensibilisation à l'évolution du paysage. La comparaison des différents clichés est souvent bien plus parlante et permet de mieux appréhender la réalité et le rythme de ces changements.

#### Réalisation

Convention de mise à disposition de données IGN® Orthophotoplan et traitement de l'information.

#### Partenaires

CAUE, Chambre d'agriculture, syndicat d'électricité de l'Ain

Dépenses	Montant total
Analyse	2 500
	2 500

Recettes	Montant subventionnable	Subv/ Montant	Taux
Total PSADER	2 500	875	35%
Autre partenaire			
Autofinancement	2 500	1 625	65%
		2 500	

### **2) Sensibiliser les acteurs sur le bocage**

Sur certains secteurs géographiques du territoire, l'arrachage de haies est encore pratiquée, de même certaines haies ne jouent plus leur rôle voire engendrent des nuisances par manque d'entretien. Ainsi, il convient d'apporter des outils de connaissance et d'aides à la décision aux acteurs du territoire.

#### Réalisations

#### **- Réunions de sensibilisation à destination des structures intercommunales**

*Objectif : 4 réunions animées par les partenaires (1/ EPCI)*

#### **- Réunions de sensibilisation et d'information**

*Objectif : Organisation de réunions thématiques d'information et de sensibilisation : à l'aménagement paysager des villages, sur les aides disponibles pour la plantation de haies, à la préservation du bocage (16 réunions).*

*Public cible : élus, agriculteurs, jeunes en formation*

**- Accompagner la conception d'un guide d'information sur le rôle de la haie et de bonnes pratiques en matière d'entretien.** Document réalisé à l'échelle du territoire ciblé (bressan) et

à destination des collectivités locales, des particuliers (propriétaires de terrains bordés par des haies), des agriculteurs.

- **Démarche pédagogique « le rôle de la haie »** : implantation de haies témoins, panneaux d'interprétation, animation auprès des écoles...

*Objectif : une quinzaine de haies témoins de 50m, panneaux d'interprétation (2 par projet) et animation auprès des écoles*

Partenaires

CAUE, Chambre d'agriculture, Collectivités locales, associations

Dépenses	Montant total
Sensibilisation et animation (réunions, guide, scolaire...)	35 000
Plantation de haies témoins	7 500
Panneaux d'interprétation	22 500
	65 000

Recettes	Montant subventionnable	Subv/ Montant	Taux
Total PSADER	65 000	22 750	35%
Autre partenaire			
Autofinancement	65 000	42 250	65%
		65 000	

**3) Plantation de haies**

L'aide sera conditionnée au respect du cahier des charges de plantation et d'entretien qui sera retravaillé avec les partenaires de la démarche (CAUE, Chambre d'agriculture...).

**- Aides à la plantation et à la restauration de haies bocagères en zone non urbanisée**

Inciter l'implantation et la restauration de haies hors zone urbanisée en prenant en charge l'achat des plants et de paillage (plafonné à 3€/mL), la plantation restant à la charge des candidats à la subvention.

*Objectif : 25 km de planter en 3,5 ans*

*Public visé : Agriculteurs, collectivités locales, propriétaires fonciers*

Partenaires

CAUE, Chambre d'agriculture, Collectivités locales, agriculteurs, associations

Dépenses	Montant total
Plantation de haies	75 000
Animation locale	27 000
	102 000

<b>Recettes</b>	<b>Montant subventionnable</b>	<b>Subv/ Montant</b>	<b>Taux</b>
Total PSADER	102 000	35 700	35%
CG01 (plantation uniquement)	75 000	15 000	20%
Autofinancement	102 000	51 300	51%
		102 000	

*Indicateurs d'évaluation:*

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur actuelle</b>	<b>Valeur cible</b>
<b>Connaissance du linéaire</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Guide d'information</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Plantation de haies</b>	<b>0 (hormis PLGE CC Montrevel et CC Chalaronne Centre)</b>	<b>25 km supplémentaires</b>

*Echéancier (semestre)*

	2008		2009		2010		2011
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Mieux connaître le patrimoine naturel existant							
Sensibilisation des acteurs							
Plantation de haies							

*Partenaires associés au projet*

- CAUE
- Chambre d'agriculture
- CG 01
- Région Rhône-Alpes
- FRAPNA
- Lycée des Sardières
- Contrats de rivière
- ONCFS
- CUMA et FD CUMA
- CRPF
- Hélianthe
- Associations de chasse

## FICHE ACTION N°2.2

### Axe 2: Contribuer à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie

---

---

#### ***Intitulé de l'action :***

#### **Maintien de l'écosystème Dombiste : entretien des étangs**

---

---

#### ***Contexte et objectifs stratégiques***

La Dombes, « région aux mille étangs », tient sa réputation de la présence d'une multitude de marais façonnés par l'homme au fil des siècles ; agriculture, pisciculture et chasse ont ainsi contribué à gérer et à protéger un patrimoine écologique exceptionnel. La présence de ces étangs et de leur environnement terrestre permettent le maintien d'une avifaune diversifiée.

Ces étangs fonctionnent sous forme de chaînes, ainsi ils sont solidaires pour la circulation de l'eau. Afin de s'inscrire dans la continuité et la complémentarité des actions planifiées dans le contrat de rivière de la Chalaronne, cette opération vise au re profilage des berges, au maintien de roselière et à l'entretien des fossés d'alimentation en tête de bassin. Une telle action a pour objectif de faciliter la circulation de l'eau et de conserver un équilibre écologique au niveau de l'étang.

De plus, nous souhaitons également étendre aux périmètres Dombiste du CDRA du bassin de Bourg-en-Bresse, le dispositif mis en œuvre par le CDRA Dombes Val de Saône Sud pour offrir une équité territoriale.

#### ***Périmètre d'intervention***

Cette opération vaut pour tous les étangs situés en zone « plateau de la Dombes des étangs » et « plateau de la Dombes forestière » (cf. carte en annexe).

#### ***Maîtrise d'ouvrage***

– Association syndicale (autorisée) hydraulique de l'Ain

#### ***Description et modalités de mise en œuvre***

##### ***Diagnostic environnemental de l'étang***

Ce diagnostic permettra de réaliser un état des lieux et d'identifier les travaux à réaliser. Il sera mené conjointement avec l'ONCFS et la chambre d'agriculture. Il a pour objectif de :

- Repérer la présence d'espèces intéressantes à préserver,

- Identifier les aménagements et entretiens utiles afin de préserver la présence de végétation et une bonne mise en eau de l'étang qui contribuent au maintien de l'écosystème.

*Modalités :*

- 8 diagnostics seront financés dans le cadre du PSADER
- La dépense éligible est plafonnée à 1800€ TTC par étang et subventionnée à 80%
- La réalisation de ce diagnostic est une condition *siné qua non* pour l'obtention d'un financement PSADER pour la réalisation de travaux. Ainsi, ce document doit permettre de mettre en avant les travaux prioritaires à mener sur chaque édifice.

Travaux de valorisation de l'étang

Seuls les travaux suivants seront considérés comme éligible au titre du PSADER :

- Restauration de berges atterries et envasées, création de chenaux, aménagement de contours sinueux avec évacuation des déblais ou réutilisation de tout ou partie pour créer des hauts fonds,
- Re profilage de pentes d'étangs trop abruptes avec évacuation des déblais ou réutilisation de tout ou partie pour créer des hauts fonds,
- Protection contre les ragondins (piégeage, clôture),
- Réfection et l'entretien d'ouvrages (prise d'eau, empellement...)
- Entretien du réseau de fossés en tête de bassin

*Modalités :*

- Le respect du cahier des charges prédéfinis en partenariat avec l'ONCFS et la chambre d'agriculture
- 8 projets seront financés dans le cadre du PSADER, plafonnés à 15 000€ TTC et subventionnés à 30%
- 8 projets d'entretien de fossés, limités à 2km/projet, plafonnés à 2€/m et subventionnés à 35%

*Plan de financement prévisionnel en € (TTC)*

Dépenses	Montant total
Diagnostic environnemental (8)	14 400
Travaux de valorisation de l'étang (8)	120 000
Entretien de fossés (16 km max)	32 000
	<b>166 400</b>

Recettes	Montant subventionnable	Subv/ Montant	Taux
Total PSADER	166 400	58 720	35%
Autofinancement	166 400	107 680	65%
		166 400	

*Indicateurs d'évaluation:*

<b>Indicateur</b>	<b>Valeur actuelle</b>	<b>Valeur cible</b>
Diagnostic environnemental	<b>0</b>	<b>8</b>
Travaux de valorisation de l'étang	<b>0</b>	<b>8</b>
Entretien de fossés	<b>0</b>	<b>16 km (en tête de bassin)</b>

*Echéancier (semestre)*

	2008		2009		2010		2011
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Diagnostic environnemental							
Travaux de valorisation de l'étang							
Entretien de fossés							

*Partenaires associés au projet*

- Chambre d'agriculture
- ONCFS
- Contrats de rivière
- CDRA Dombes Val de Saône Sud

## FICHE ACTION N°2.3

Axe : Contribuer à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie

### **Intitulé de l'action :**

**Réflexions et analyses préalables à la mise en place d'un programme d'action répondant aux problématiques de pollution diffuse en agriculture**

### *Contexte et objectifs stratégiques*

Les dispositifs qualiteau et fertilimieux, menés sur le bassin d'alimentation en eau potable de Bourg-en-Bresse, ont permis de sensibiliser les exploitants et d'acquérir du matériel agricole plus performant pour l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette action a pour objectif, dans un premier temps, d'exploiter les bilans de ces deux opérations et du travail engagé par les contrats de rivière pour dans un second temps se positionner sur les actions pouvant être pertinentes en matière de réduction des pollutions liées à l'activité agricole. Afin de compléter ce travail, il est possible que le maître d'ouvrage engage des analyses pédologiques complémentaires aux travaux déjà réalisés par les partenaires.

### *Maîtrise d'ouvrage*

– Collectivités locales et Syndicats intercommunaux

### *Description et modalités de mise en œuvre*

Avant de débiter cette opération, le maître d'ouvrage s'engage à rédiger un cahier des charges de cadrage de cette étude qu'il devra transmettre au service de la DADR. Ce document devra également préciser le périmètre d'intervention de l'étude.

Enfin, un comité de pilotage composé des principaux partenaires de cette fiche action sera constitué afin de suivre le déroulé de l'ensemble de l'étude.

### *Plan de financement prévisionnel en € (TTC)*

Dépenses	Montant total	Dépense éligible
Etude et analyse	50 000	35 000
	50 000	35 000

Recettes	Montant subventionnable	Subv/ Montant	Taux
Total PSADER	35 000	17 500	50%
Autofinancement	50 000	32 500	65%
		50 000	

*Indicateurs d'évaluation:*

Indicateur	Valeur actuelle	Valeur cible
Réalisation de l'étude	0	1
Participations des partenaires au comité de pilotage	0	75%

*Echéancier (semestre)*

	2008		2009		2010		2011
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Etude et analyse							

*Partenaires associés au projet*

- Chambre d'agriculture et agriculteur
- Contrats de rivière et SAGE
- Agence de l'eau
- DDAF
- Syndicat d'approvisionnement en eau

## FICHE ACTION N°2.4

### Axe 2 : Contribuer à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie

---

---

#### ***Intitulé de l'action :***

#### **Protéger les eaux souterraines en Revermont (site pilote)**

---

---

#### ***Contexte et objectifs stratégiques***

Créée à la fin des années 90, l'Association de Gestion des Espaces Karstiques (AGEK) a pour vocation de mener des actions d'éducation et de sensibilisation des adultes à l'environnement en général et, tout particulièrement, dans le domaine de la qualité des eaux souterraines.

A partir de l'expérience acquise par l'AGEK lors des actions passées et en discussion avec les différents acteurs locaux, en particulier les agriculteurs regroupés au sein de l'association "Revermont, pays à vivre" et les autres partenaires du "projet A.D.A.R. en Revermont", ainsi que les partenaires institutionnels, un programme d'actions a été élaboré pour les années à venir. Ainsi, le projet d'un site-pilote a vu le jour, sur les quelques communes qui ne sont pas couvertes par un syndicat de rivière en Revermont et au sein duquel se situe le site classé de la grotte/résurgence de Corveissiat.

Cette action a pour but d'améliorer la prise en compte et la protection des eaux souterraines, en Revermont, à partir de la mise en valeur de l'exemple d'un site-pilote sur les communes de Corveissiat, Hautecourt-Romanèche, Grand-Corent, Cize pour une durée de trois ans (2008-2011).

Ce projet se décline en trois objectifs généraux:

- sensibiliser les différents acteurs locaux à la prise en compte de la qualité des eaux souterraines en milieu karstique,
- améliorer la qualité chimique des eaux souterraines en Revermont,
- permettre un suivi de l'évolution de la qualité des eaux souterraines en Revermont.

#### ***Maîtrise d'ouvrage***

- Association de gestion des espaces Karstiques (AGEK)

#### ***Description et modalités de mise en œuvre***

##### Choix du site-pilote

*Communes : Corveissiat, Hautecourt-Romanèche, Grand-Corent, Cize*

Ces communes n'appartiennent ni au bassin du Suran (situé à l'ouest), ni à celui de l'Ange-Oignin (situé à l'est), ni au périmètre du bassin versant de la basse vallée de l'Ain qui s'arrête au

niveau du barrage de l'Allement : il s'agit donc d'une portion de territoire dépourvue d'actions fortes en matière de protection des eaux, telles qu'un syndicat de rivière peut les porter.

### Réalisation

Pour atteindre les objectifs fixés ci-dessus, quatre actions ont été prévues:

- **animations de soirées de sensibilisation : 4 évènements par an,**
- **chantiers de dépollution : 2 sites dégradés à dépolluer,**
- **analyses d'eau souterraines : 1 analyse par an sur deux points (amont et aval),**
- **communication autour du thème : 1 publication.**

Nous remarquons que pour aboutir à une réelle prise de conscience qui pourra motiver des changements concrets de comportement dans un avenir proche, il sera aussi nécessaire d'assurer un véritable accompagnement des acteurs locaux, au plus près de leurs problématiques, vécu, caractéristiques respectives.

Aussi, selon le type d'acteurs, l'AGEK sera épaulé dans ses démarches par ses partenaires habituels aussi membres du "projet A.D.A.R. en Revermont". Ce partenariat est essentiel, car il s'agit de ne pas stigmatiser tel ou tel, mais bien d'aboutir à une prise de conscience réelle facteur de changements concrets à terme. Ainsi, dans la sensibilisation les agriculteurs seront non pas cibles, mais promoteurs : ils pourront mettre en valeur auprès de la population et des jardiniers du dimanche leurs savoirs et bonnes techniques en matière de contrôle des indésirables, limitation du recours aux pesticides... etc... De même, les collectivités publiques seront invitées à faire preuve d'exemplarité, en mettant en place dans leur commune (bâtiments communaux, service municipal, réseaux d'assainissement... etc...) des mesures pour limiter les pollutions des eaux pluviales qui rejoignent ensuite les réserves karstiques...

### *Plan de financement estimatif en € (TTC)*

Dépenses	Montant total	Dépense éligible
Soirées de sensibilisation des acteurs locaux	4 800	4 800
Chantiers de dépollution de sites karstiques dégradés	5 000	
analyses d'eau	1 800	D2E (RRA)
Communication, publication	2 000	D2E (RRA)
	13 600	4 800

Recettes	Montant subventionnable	Sub/ Montant	Taux
Total PSADER	4 800	1 680	35%
RRA (ligne D2E)	3 800	1 824	48%
CG 01	13 600	4 380	32%
Autofinancement	13 600	5 716	42%
		13 600	

### *Critères d'évaluation*

Indicateurs	Valeur actuelle	Valeur cible
Soirée de sensibilisation des acteurs	0	4 réunions/ an (soit 12 réunions)

*Echéancier (semestre)*

	2008		2009		2010		2011
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Sensibilisation							

*Partenaires associés au projet*

- Revermont, Pays à vivre,
- ATR- CPIE,
- Collectivités locales,
- CG 01

## FICHE ACTION N°3.1

### Axe 3 : Accompagner l'évolution des territoires ruraux

---

---

#### *Intitulé de l'action :*

**Les OGM : de l'innovation scientifique aux applications, mieux comprendre les enjeux**

---

---

#### *Contexte et objectifs stratégiques*

Avec l'introduction de cultures OGM sur le département de l'Ain, et plus particulièrement sur certaines communautés de communes du territoire de Cap3B, de plus en plus d'interrogations voient le jour concernant ces organismes génétiquement modifiés.

Ainsi, afin de répondre à une attente forte des élus et des partenaires de Cap3B, cette action a été conçue de façon à avoir une approche globale et transversale sur les OGM. En effet, cette question sera abordée sous l'angle de la vulgarisation scientifique mais aussi sous les aspects économiques, environnementaux, législatifs, sociologiques mais aussi sur les applications médicales et les questions de détections alimentaires... Nous voulons ainsi à partir de témoignages d'experts et de débats offrir la possibilité aux participants d'avoir une information claire et de mieux appréhender les enjeux se faisant jour autour des OGM.

#### *Maîtrise d'ouvrage*

- Syndicat Mixte Cap3B, collectivités locales

#### *Description et modalités de mise en œuvre*

##### Réalisation

Cette action ponctuelle se déroulera durant l'année 2008. Elle sera notamment structurée autour d'un temps fort d'animation qui pourrait être soit une journée séminaire soit des ateliers-débats (sur plusieurs jours). Pour l'animation, nous évoquons la possibilité de faire appel à des journalistes et des animateurs scientifiques. De même, nous programmerons la participation d'experts : scientifiques, économistes, sociologues, historiens...

La diffusion de l'information et la capitalisation de cette animation se feront sous forme de vidéos et/ou de montages audio qui seront visualisables sur le site internet de Cap3B et que nous diffuserons sur support DVD à chaque collectivité territoriale.

#### *Public cible :*

Ensemble des élus du territoire et les partenaires de Cap3B

*Plan de financement prévisionnel en € (TTC) :*

Dépenses	Montant total	Dépense éligible
Experts/ animation	10 000	6 700
Salle/ équipement	5 000	4 000
Restauration	3 000	0
Communication	2 000	1 000
Diffusion de l'information	5 000	3 000
	25 000	14 700

Recettes	Montant subventionnable	Subv/ Montant	Taux
Total PSADER	14 700	7 350	50%
Autofinancement		17 650	65 %
		25 000	

*Indicateurs d'évaluation:*

Indicateurs	Valeur actuelle	Valeur cible
Réalisation de la manifestation	0	1
Support d'information	0	1

*Echéancier (semestre)*

	2008		2009		2010		2011
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Réalisation de la manifestation							
Diffusion de l'information							

*Partenaires associés au projet*

- Collectivités territoriales
- ALTEC
- Chambre d'agriculture

## FICHE ACTION N°3.2

### Axe 3 : Accompagner l'évolution des territoires ruraux

---

---

#### ***Intitulé de l'action :***

***Sensibilisation, formation, accompagnement des élus aux enjeux fonciers***

---

---

#### ***Contexte Objectifs stratégiques***

Le territoire du bassin de Bourg-en-Bresse subit une pression foncière forte aussi bien sur les terrains à vocation urbanistique, mais aussi agricole ou économique.

Le travail d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Bourg- Bresse-Revermont, mené sur une partie du périmètre de Cap3B, a permis une forte mobilisation des acteurs autour des enjeux fonciers et de fixer un cadre commun partagé par les élus.

Afin d'amplifier la sensibilisation amorcée par le SCOT et d'après les préconisations formulées par la SAFER (cf étude foncière octobre 2007), il convient de sensibiliser et de former les élus et plus particulièrement les nouveaux élus aux pratiques d'urbanisme. Ainsi, cette action doit permettre de mettre en exergue les tenants et aboutissants de la planification foncière, de décrire les différentes procédures d'aménagement, d'aborder les exigences qu'un élu peut avoir en matière d'aménagement...

La seconde partie de cette action devra contribuer à l'accompagnement des collectivités locales dans le maintien et la prise en compte des infrastructures vertes et bleues (cf DOG SCOT Bourg-Bresse-Revermont 23/02/07) dans le cadre de projet d'aménagement.

Enfin, ce dispositif doit permettre l'appui à l'acquisition foncière des collectivités locales afin de tester la mise en œuvre de zone d'activité agricole (ZAA), zone agricole protégée (ZAP)...

#### ***Maîtrise d'ouvrage***

Collectivités locales : Communes, communautés de communes, communauté d'agglomération, syndicat mixte...

#### ***Description et modalités de mise en œuvre***

##### **Réalisation**

1. Sensibilisation, formation, accompagnement des élus

2. Aide à l'acquisition foncière

L'enveloppe réservée sur cette ligne doit permettre, d'après le marché foncier agricole 2007, d'acquérir environ 37 ha de terrains agricoles afin d'aménager une ZAP, une ZAA...

### Plan de financement estimatif

Dépenses	Montant total	Dépense éligible
Sensibilisation, accompagnement, formation	35 000€	25 000€
Acquisitions foncières	85 700€	85 700€
		110 700€

Recettes	Montant subventionnable	Subv/ Montant	Taux
Total PSADER	110 700 €	42 495€	38%
Autofinancement	120 700€	78 450€	65%
		120 700€	

### Critères d'évaluation

Indicateurs	Valeur actuelle	Valeur cible
Réalisation d'action de sensibilisation et/ou de formation	0	20 jours
Accompagnement de projets d'aménagement	0	4 projets
Acquisition foncière	0	37 ha

### Echéancier (semestre)

	2008		2009		2010		2011
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Sensibilisation, formation, accompagnement							
Acquisition foncière							

### Partenaires associés au projet

- SCOT Bourg Bresse Revermont,
- Collectivités locales,
- EPFL,
- Chambre d'agriculture,
- SAFER

## FICHE ACTION N°3.3

### Axe 3: Accompagner l'évolution des territoires ruraux

---

---

#### ***Intitulé de l'action :***

#### **Encourager les échanges entre les usagers des espaces naturels du Revermont**

---

---

#### ***Contexte et objectifs stratégiques***

Le territoire du Revermont est riche en chemins et sentiers. De nombreux usagers les parcourent : agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, promeneurs, VTTistes...

Afin de favoriser une meilleure harmonie de vie entre tous ces utilisateurs, un groupe de travail représentatif des différents usagers des chemins, animé par l'Association Terres du Revermont (CPIE du Revermont) et la Chambre d'Agriculture de l'Ain, a réalisé une charte de bon usage des chemins et des sentiers du Revermont. *La charte de bon usage des chemins et des sentiers du Revermont est différente et à ne pas confondre avec la charte de mise en valeur du Revermont et de ses abords.*

La charte de bon usage des chemins et des sentiers du Revermont définit des engagements pour chaque acteur du territoire : citoyens et utilisateurs, exploitants agricoles et forestiers, collectivités, associations.

Cette charte, ayant fait l'objet d'une réalisation concertée, a été signée le 6 septembre 2003, par une soixantaine de structures. Celles-ci ont montré leur engagement dans une démarche collective visant à une meilleure cohabitation en Revermont.

C'est une première étape d'une démarche ayant pour objectif principal la prévention des conflits d'usage. Cette démarche doit être poursuivie afin de continuer à mobiliser les acteurs engagés en 2003 et d'en mobiliser de nouveaux. Elle intégrera aussi les nouvelles problématiques comme l'utilisation des engins motorisés. Enfin, cette action débouchera sur l'acquisition de matériels et/ou signalétiques nécessaires à l'information des usagers.

#### ***Périmètre d'intervention***

- Revermont

#### ***Maîtrise d'ouvrage***

- ATR- CPIE
- EPCI : communes, communauté de communes

## Description et modalités de mise en œuvre

### Réalisation

#### **Phase 1 : Application de la réglementation concernant la circulation motorisée sur les chemins/sentiers et dans les espaces naturels et/ou Natura 2000.**

La loi 91-2 du 3 janvier 1991 encadre la circulation des véhicules à moteur en dehors des axes routiers. Elle précise notamment que la circulation des véhicules terrestres à moteur est interdite dans les espaces naturels et sur les chemins/sentiers non ouverts à la circulation.

Des outils sont donc à la disposition des maires afin de la faire appliquer : réglementation de la circulation, concertation, arrêté motivé...

Il est donc proposé différents types d'appui en fonction des besoins définis :

- Réalisation d'une politique globale concernant la circulation motorisée sur les chemins et sentiers du Revermont. Elle pourra déboucher sur la réalisation de circuits spécialisés pour les sports motorisés, de chemins interdits à la circulation motorisée...
- Accompagnement des maires à la réalisation d'arrêtés municipaux réglementant la circulation motorisée.
- Réalisation de panneaux d'information de la réglementation.
- Réalisation d'une plaquette d'information distribuée par la suite aux clubs, magasins spécialisés...

#### **Phase 2 : Faire vivre la charte**

- Actions de communication auprès des utilisateurs des sentiers (clubs de randonneurs, club de VTTistes, centre équestre...);
- Actions de communication auprès du grand public et des scolaires;
- Organisation et animation d'une réunion annuelle pour la concertation des usagers / dialogue territorial;
- Investissement de communication sur le territoire : signalétique en faveur de la charte...

### *Plan de financement estimatif en € (TTC)*

Dépenses	Montant total
Animation locale	8 500
Acquisition mobilier, signalétique	16 500
	25 000

Recettes	Montant subventionnable	Subv/ Montant	Taux
Total PSADER	25 000	8 750	35%
Autofinancement	25 000	16 250	69%
		25 000	

### *Critères d'évaluation*

<b>Indicateurs</b>	<b>Valeur actuelle</b>	<b>Valeur cible</b>
Animation locale auprès des élus	<b>0</b>	<b>5 réunions</b>
Sensibilisation tout public	<b>0</b>	<b>10 journées d'animation</b>
Investissement mobilier	<b>0</b>	<b>2 opérations d'acquisition groupée</b>

### *Echéancier (semestre)*

	<b>2008</b>		<b>2009</b>		<b>2010</b>		<b>2011</b>
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Animation locale auprès des élus							
Sensibilisation tout public							
Investissement mobilier							

### *Partenaires associés au projet*

- Collectivités locales
- Chambre d'agriculture
- Revermont, Pays à Vivre
- ONF
- CRPF
- Associations/ clubs de randonneurs, de VTTistes
- Marchands de véhicules motorisés de loisir

## FICHE ACTION N°3.4

### Axe 3: Accompagner l'évolution des territoires ruraux

#### ***Intitulé de l'action :***

#### **Ingénierie préalable à la délocalisation de bâtiments agricoles en zone urbanisée**

#### *Contexte et objectifs stratégiques*

Le bassin de Bourg-en-Bresse est soumis à une forte pression urbaine entraînant en périphérie de l'agglomération Burgienne des phénomènes d'enclavement d'exploitations agricoles. L'objectif de cette action est d'identifier les exploitations agricoles en situation critique et de les accompagner dans une démarche de délocalisation. Cette action permet un appui méthodologique et financier aux exploitants pour la réalisation d'études de faisabilité technique et financière et d'intégration paysagère. La destination de l'ancienne exploitation devra faire l'objet de réflexions soit pour le développement d'activité agricole périurbaine, soit pour un changement de vocation. Enfin, l'intégration paysagère (architecture, volume, matériaux) du site dans son nouvel environnement est un élément qui devra être pris en compte.

#### *Maîtrise d'ouvrage*

- Pays'Nov (SAFER, chambre d'agriculture, ADASEA)
- CAUE

#### *Description et modalités de mise en œuvre*

Dans le cadre de cette opération, le maître d'ouvrage s'engage à composer un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires de l'opération. Ce comité sera chargé, à partir du travail préalable d'identification d'exploitations, de retenir les 8 sites qui bénéficieront de l'appui du PSADER pour les études de faisabilité technique et financière et d'intégration paysagère.

#### *Plan de financement estimatif en € (TTC)*

Dépenses	Montant total	Dépense éligible
Animation du dispositif	7 355	4 500
Etude de faisabilité technique et financière	14 715	9 000
Intégration paysagère	3 110	1 800
	25 180	15 300

<b>Recettes</b>	<b>Montant subventionnable</b>	<b>Subv/ Montant</b>	<b>Taux</b>
Total PSADER	15 300	5 355	35%
Autofinancement	25 180	17 480	69%
		25 180	

### *Critères d'évaluation*

<b>Indicateurs</b>	<b>Valeur actuelle</b>	<b>Valeur cible</b>
Animation du dispositif	<b>0</b>	<b>Identification de 8 sites</b>
Taux de participation des partenaires au comité de pilotage	<b>0</b>	<b>75%</b>
Etude de faisabilité technique et financière	<b>0</b>	<b>8</b>
Intégration paysagère	<b>0</b>	<b>4</b>

### *Echéancier (semestre)*

	<b>2008</b>		<b>2009</b>		<b>2010</b>		<b>2011</b>
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Animation locale auprès des élus							
Sensibilisation tout public							
Investissement mobilier							

### *Partenaires associés au projet*

- Collectivités locales : communes, communautés de communes, communauté d'agglomération
- SCOT Bourg Bresse Revermont
- Revermont, Pays à Vivre
- Cap3B

PSADER: Détail financier du programme d'actions

Intitulé de l'action	Axe de développement	Budget prévisionnel (TTC)	Dépenses éligibles	Taux d'intervention (PSADER)	Subvention PSADER	Autofinancement	Ventilation du PSADER			
							Fct	Part du Fct (en %)	Inv	Part de l'inv (en %)
<b>Fiche action n° 1.1:</b> Structuration de la filière Bois Energie	Axe 1 : Consolider une activité économique forte en milieu rural	269 000 €	269 000 €	35%	94 150 €	174 850 €	6 500 €	7%	87 650 €	93%
<b>Fiche action n° 1.2:</b> Tester de nouveaux modes d'installation en agriculture		350 000 €	350 000 €	30%	105 000 €	245 000 €			105 000 €	100%
<i>Ferme relais sur le site du sougey</i>		350 000 €		30%	105 000 €					
<b>Fiche action n° 2.1:</b> Encourager le maintien du bocage bressan	Axe 2 : Contribuer à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie	169 500 €	169 500 €	35%	59 325 €	110 175 €	22 575 €	38%	36 782 €	62%
<b>Fiche action n° 2.2:</b> Maintien de l'écosystème Dombiste : entretien des étangs		166 400 €	166 400 €	80% diag, 30 à 35% Inv	58 720 €	107 680 €	11 744 €	20%	46 976 €	80%
<b>Fiche action n° 2.3:</b> Réflexions et analyses préalables à la mise en place d'un programme d'action répondant aux problématiques de pollution diffuse en agriculture		50 000 €	35 000 €	50%	17 500 €	32 500 €	17 500 €	100%		
<b>Fiche action n° 2.4:</b> Protection des eaux souterraines en milieu karstique		13 600 €	4 800 €	35%	1 680 €	11 920 €	1 680 €	100%		
<b>Fiche action n° 3.1:</b> Les OGM : de l'innovation scientifique aux applications, mieux comprendre les enjeux	Axe 3 : Accompagner l'évolution des territoires ruraux	25 000 €	14 700 €	50%	7 350 €	17 650 €	5 586 €	76%	1 764 €	24%
<b>Fiche action n° 3.2:</b> Sensibilisation, formation, accompagnement des élus aux enjeux fonciers		120 700 €	110 700 €	35% à 50%	42 495 €	78 205 €	12 324 €	29%	30 171 €	71%
<i>Sensibilisation, formation, accompagnement</i>		35 000 €	25 000 €	50%	12 500 €					
<i>Acquisition foncière</i>		85 700 €		35%	29 995 €					
<b>Fiche action n° 3.3:</b> Encourager les échanges entre les usagers des espaces naturels du Revermont	Axe 3 : Accompagner l'évolution des territoires ruraux	25 000 €	25 000 €	35%	8 750 €	16 250 €	2 975 €	34%	5 775 €	66%
<b>Fiche action n° 3.4:</b> Ingénierie préalable à la délocalisation de bâtiments agricoles en zone urbanisée		25 180 €	15 300 €	35%	5 355 €	19 825 €	5 355 €	100%		
<i>Animation pour identifier les projets</i>		7 355 €	4 500 €	35%	1 575 €					
<i>Etude de faisabilité technico-éco</i>		14 715 €	9 000 €	35%	3 150 €					
<i>Intégration paysagère</i>		3 110 €	1 800 €	35%	630 €					
<b>TOTAL</b>		<b>1 214 380 €</b>	<b>1 160 400 €</b>		<b>400 325 €</b>	<b>814 055 €</b>	<b>86 239 €</b>		<b>314 118 €</b>	
							<b>21,54%</b>		<b>78,47%</b>	